



SESSION PLENIERE DU 21 MARS 2023
EVOLUTION DU CESER

La session du 21 mars s'est déroulée dans le contexte du mouvement de lutte contre la contre-réforme des retraites. Elle a démarré avec 30 minutes de retard, du fait des blocages de circulation automobile, réalisés par les salariés en lutte.

Les mandatés et mandatées de la CGT ont décidé de ne pas siéger lors de cette session, étant en action dans la rue et les entreprises

Notre camarade Yvic Kergroac'h a cependant participé en tant que président de commission et que co-animateur du groupe de travail sur l'évolution de l'organisation du CESER.

La démarche de transformation du CESER

Le Président du CESER a initié une démarche visant à « transformer le CESER des Pays de la Loire ».

Il s'agit officiellement de faire face aux évolutions réglementaires, notamment en ce qui concerne l'évolution de la charge de travail auquel il est soumis.

La CGT y voit des risques de concentration des travaux sur un nombre réduit de conseillers et conseillères, voire d'une reprise en main globale du CESER par quelques organisations. Elle voit aussi le risque de déshabiller les commissions au profit de groupes de travail restreints.

Le CESER a adopté en mars 2022 une feuille de route (voir la lettre du groupe n° 208), que la CGT n'a pas votée.

Deux groupes de travail ont été institués, dans lesquels la CGT s'est investie. Le premier est consacré à l'évolution de l'organisation du travail, le second à celle des méthodes de travail.

Le 21 mars, une restitution était réalisée à l'occasion de la session du CESER.

Le groupe de travail sur l'organisation émet un certain nombre de propositions, visant à conserver une certaine souplesse dans la constitution des commissions et groupes de travail, et à la création – que la CGT conteste – de groupes de travail restreints notamment pour la rédaction des avis budgétaires.

Le groupe de travail sur les méthodes propose notamment la création d'une charte des conseillers et conseillères, et une formalisation des tâches des membres des bureaux de commissions.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

Cette intervention sera la seule que fera la CGT aujourd'hui. Notre organisation est en effet, cette semaine encore, en lutte contre la réforme des retraites. Mes camarades et moi considérons que la place de la CGT est aujourd'hui sur le terrain.

J'interviendrai cependant sur le sujet de la feuille de route, puisqu'il s'agit aujourd'hui de peser sur le débat qui conduira peut-être à modifier profondément le travail des conseillers et conseillères du CESER, sur la forme comme sur le fond. Nous partageons le constat d'un débat trop court ce matin sur le sujet.

La CGT n'a pas voté la feuille de route que s'est fixée le CESER, mais elle prend acte de ce document et s'est inscrite et investie dans les deux groupes de travail.

Nous considérons essentiel de laisser la liberté à chacun et chacune de participer à l'ensemble des travaux et de s'inscrire librement dans les commissions et groupes de travail. Il en va du maintien de la diversité de la représentation dans les différents travaux du CESER mais aussi de l'assurance d'une plus grande cohérence de nos écrits, par la présence des organisations dans plusieurs commissions et groupes de travail. La création d'une qualité de participant contributeur ne doit pas conduire à abandonner la souplesse existante en matière de participation aux travaux. Sinon nous allons vers un CESER de retraités qui seuls pourront participer aux travaux de manière suivie.

Nous sommes très réticents face à la proposition de développer des groupes de travail restreints, notamment auprès des rapporteurs généraux, a fortiori si la participation à ces groupes de travail est conditionnée à la désignation des conseillers par leur commission.

D'une part, nous aurons une concentration du travail sur quelques conseillers les plus disponibles, et de plus triés sur le volet, puisque la participation pourrait être limitée à deux conseillers par commission. Les autres membres du CESER étant réduits à devoir écouter le compte-rendu de ces réunions lors des commissions thématiques sans pouvoir intervenir directement sur les travaux.

D'autre part, parce que les conseillers élus pour participer à ces groupes de travail seront mandatés pour porter la voix de leur commission et non celle de leur organisation, qui pourtant constitue le socle de leur légitimité.

Aujourd'hui les commissions permettent à l'ensemble des membres du CESER qui le souhaitent de participer aux travaux, qu'ils soient ou non techniciens a priori, parce qu'ils sont porteurs de la légitimité de leur organisation pour représenter un pan de la société civile organisée. Ce fonctionnement doit rester de mise.

La concentration du travail dans des GT spécifiques est particulièrement problématique en matière de travail budgétaire. Le groupe de travail pourrait être amené à produire la contribution en lieu et place de la commission 1. Si le travail n'est pas rediscuté en commission 1 avant le passage en bureau, il y aura immanquablement une perte de débat politique pour s'orienter vers un travail de spécialiste. Nous portons donc le maintien et le renforcement du rôle de la commission 1.

Les GT restreints doivent préparer le travail des commissions, pas s'y substituer. Sinon, le risque est grand que les débats qui n'auront pas lieu en commission se fassent en bureau, voire donne lieu à des dépôts multipliés d'amendements en session.

Les collègues n'ont pas à représenter les organisations qui y siègent. La CGT n'entend pas voir diluer sa voix dans celle du collège 2, composé d'organisations diverses, avec lesquelles elle se rassemble parfois, mais avec lesquelles elle a sur certains sujets des divergences fortes.

J'en finis, avec les propositions du groupe B21. **Nous attirons l'attention sur le risque d'introduire des lourdeurs et une norme excessive dans la manière de mener nos travaux.** Actuellement, l'animation des réunions et l'écriture des contributions se répartissent entre le président, le rapporteur, le chargé d'étude, le bureau de commission, selon les différentes personnalités des conseillers et conseillères concernés, de manière globalement satisfaisante pour tous. A trop vouloir normer, on risque de profiler les postes, et de rigidifier sans tenir compte des appétences et disponibilités de chacun.

De même, le mixte présentiel distanciel n'est pas une solution miracle mais nous semble devoir être acceptable dans certains cas, sur proposition des bureaux de commission. Le pragmatisme et l'adaptation nous semblent préférable à l'inscription de règles trop strictes.

Enfin, nous sommes très dubitatifs concernant la charte d'engagement du membre, nous attirons l'attention à ne pas rentrer dans un cadre trop scolaire, nous sommes toutes et tous des adultes responsables et désignés comme tels par notre organisation. **Nous rappelons que nous ne sommes pas salariés du CESER, et que nous n'avons de comptes à rendre qu'à notre organisation.**

Nous serons attentifs aux propositions qui seront émises par la suite et

rappelons notre souhait d'une évolution du CESER vers un meilleur partage des informations entre l'ensemble des membres, vers une prise en compte de leurs autres activités, qui justifient leur mandat au CESER, permettant aux actifs d'y siéger sans être coupés de leur milieu professionnel, et en évitant une assemblée à plusieurs vitesses qui donne un rôle trop prépondérant au bureau.

D'autres interventions sur le sujet :

Daniel Juret, FO :

Refuse de diluer son expression dans celle du collège des organisations syndicales.

Refuse l'idée d'une charte d'engagement. Les conseillers et conseillères n'ont de compte à rendre qu'à leur organisation et pas au CESER.

Alain Durand, personnalité qualifiée, président de la commission chargée des Finances et de la prospective :

La commission chargée des Finances est une commission transversale. Le nouveau calendrier d'élaboration des avis ne permet plus à l'ensemble des titulaires et informés dans les commissions d'y participer.

Il faut ouvrir la commission 1, permettre la participation des présidents des autres commissions, et ne pas la limiter au seul budget de la Région.

Antoine Charlot, rapporteur plans schémas territoires :

Il faut garder les travaux dans les commissions. Il faut partir des enjeux.

Caroline Urbain, URIOPS :

Souhait de pouvoir voter par procuration ou à distance, rappel des difficultés pour les conseillers et conseillères de participer à l'ensemble des travaux.

Jean Brunacci, Solidaires :

Les présentations sont hors sol par rapport aux enjeux en cours.

Fanny Reyre-Ménard, chambre des métiers :

Favorable aux groupes de travail autour des rapporteurs généraux. Rappelle la nécessité de prendre en compte le groupe égalité femmes hommes.

Olivier Morin, CPME :

Rappelle l'attachement de son organisation à la liberté et à la souplesse, et à la prise en compte de toutes les organisations du CESER.

Stéphane Galibert, personnalité qualifiée :

Il faut réfléchir à la place du collège 4 (personnalités qualifiées). Le CESER doit se déplacer sur l'ensemble du territoire régional.

Florence Lacaze, CRAJEP :

Attire l'attention sur un encadrement trop rigide pour les travaux du CESER.

Jean-Pierre Letourneux, FNARS :

Souligne la nécessité d'un temps de débat dans les commissions.

Dominique Laperrière-Michaud, URAF, présidente de la commission santé-social :

Il faut améliorer la communication interne au sein du CESER, les documents relatifs à l'évolution du CESER doivent être communiqués à tous les membres du CESER. Souhait d'une session spécifique en point d'étape.

Eric Malot, CFDT :

Les propositions du groupe sur l'évolution de l'organisation du CESER sont insatisfaisantes. Il y a une grande difficulté à traiter les sujets clivants. La CFDT soutient la création de groupes de travail auprès des rapporteurs généraux. La CFDT demande au bureau du CESER d'être plus exigeant auprès du groupe A12 pour une présentation claire des propositions d'évolution et d'organisation du CESER, et de formaliser rapidement une méthode d'arbitrage des propositions pour une présentation devant l'assemblée plénière.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21